

ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE.

***BREF HISTORIQUE DU DOSSIER :
TRAVAIL INVISIBLE ET NON RÉMUNÉRÉ À L'AFÉAS.***

AOUT 2000

HUGUETTE LABRECQUE

DOSSIER TRAVAIL INVISIBLE.

- Dès le début de la fondation de l'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE en 1966, la philosophie de ses membres précise clairement les buts et caractères de l'Association "*PAR L'ÉDUCATION ET L'ACTION SOCIALE*", l'A.F.É.A.S DOIT FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET L'AMÉLIORATION DE LA SOCIÉTÉ" (constitution 1966, article 7) 1

Au fil des années la préoccupation de l'A.F.É.A.S afin de faire reconnaître le travail des femmes à l'intérieur de la famille s'est développée de façon à ce que dans chaque dossier initié par l'A.F.É.A.S s'il y a lieu, on identifie les lieux où le travail non visible des femmes est présent et non reconnu. C'est un travail assidu qui demande de la part des instances décisionnelles beaucoup de vigilance et de détermination. Les multiples interventions de l'A.F.É.A.S dans ce dossier démontrent également le grand intérêt manifesté par ses membres à faire reconnaître la valeur sociale de ce travail. Depuis 1968 diverses étapes nous mènent progressivement à la reconnaissance du travail invisible des femmes.

Premièrement «l'intérêt pour le dossier «femme au foyer» date au début de l'Association : on a déjà pu le constater au moment du mémoire adressé à la commission BIRD en 1968». (Femmes en mouvement page 110). C'est en travaillant à faire reconnaître le "statut légal et financier de la femme collaboratrice de son mari dans une entreprise à but lucratif" que les membres de l'A.F.É.A.S perçoivent en filigrane une problématique semblable. Au fait que le temps qu'elles consacrent auprès des membres de leur famille à l'intérieur de leur foyer c'est un travail non reconnu.

Deuxièmement, c'est en 1977 lors de l'assemblée générale de l'A.F.É.A.S adoptait la recommandation suivante :

- que le gouvernement reconnaisse la valeur du travail de la femme au foyer et l'assure d'une participation au Régime de rente du Québec.

- En mars 1979, l'AFÉAS propose à ses membres de remplir la formule de demande d'état du registre des gains et de l'envoyer à la Régie des rentes (Dossier d'étude avril 1980).

L'AFÉAS en 1981 dans le cadre de son premier congrès d'orientation confirme et accentue l'orientation féministe que prend l'Association «Le statut de la femme au

foyer» est choisi comme priorité pour 1981-1982." (PROCÈS-VERBAL du congrès d'orientation, 1981, Femmes en mouvement, page111).

Dans les années qui suivront cette importante décision de l'Association, il y aura plusieurs activités d'organiser afin de sensibiliser et conscientiser les membres à l'intérieur des AFEAS locale et Régionale:

- Protection de la résidence familiale (contenu) avec démarche d'enregistrement
Mars 1979
- Questionnaire- Publication des données brutes et du rapport d'analyse. Parution du volume "Rapport de l'AFÉAS sur la situation des femmes au foyer"
Fin 81 à novembre 84.
- Dossier priorité d'action "Travailles-tu ?"
1981 novembre.
- Période d'animation à l'interne- études sociales sur les différents aspects de la situation des femmes au foyer.
Sept 82 à juin 83
- Colloque "Femmes au foyer, femmes au travail : rivales ou complices". 1982 mai

Lors de l'Assemblée générale de 1983 suite au travail de sensibilisation et de conscientisation des membres ont adoptera l'appellation "TRAVAILLEUSE AU FOYER".

- Rencontres de discussion avec divers groupes sur le thème "Moi aussi j'travaille... au foyer".
1983-1984
- Dossier priorité d'action : reconnaître la valeur sociale du travail au foyer.
: intégrer les travailleuses au régimes des rentes
du Québec. Novembre 1983
- Protection de la résidence familiale sans démarche d'enregistrement, suite à des pressions réalisées auprès des instances concernés depuis 1979
Août1983
- Colloque régionaux " Moi aussi j'travaille au foyer".
Mars à mai1984
- Colloque national "Moi aussi j'travaille au foyer".
Mai1984
- Dossier priorité d'action : avoir accès à des avantages sociaux et fiscaux.
Novembre 1984
- Publication du rapport du Colloque national et des Colloques régionaux Juin 1985
- Recensement : l'AFÉAS entreprend une de campagne de sensibilisation afin que les femmes qui travaille au foyer réponde à la question suivante tant au moment du recensement ou à d'autre occasion : Quelle est votre occupation ? *TRAVAILLEUSE AU FOYER.*
Août 1985.

- Demande que soit inclus dans la déclaration de Résidence familiale, une clause pour le contrat d'achat, les frais pour la signature d'un bail et que la maison mobile soit reconnu comme Résidence familiale. Août 1985
 - Dépôt d'un mémoire devant la Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry) et est présente aux consultations régionales. L'A.F.É.A.S a soumis une revendication concernant les femmes au foyer à une Commission étudiant les régissant le monde du travail. Janvier 1986
- "Les commentaires entendus étaient réticents. Les membres AFÉAS se mobilisent et réclament : la reconnaissance d'un statut légal, la comptabilisation dans le Prix National Brut, la participation aux différents programmes de protection sociale, la reconnaissance financière sur le plan fiscal, la reconnaissance des acquis de l'expérience du travail au foyer, l'accès aux programmes de formation professionnelles et des prêts et bourses." (Femmes en mouvement page 118)
- Conférence de presse : relance du dossier, intégration au Régime des Rentes du Québec auto-collant : "C'est le temps d'agir". Mai 1987
 - Opération : Carte postale afin d'intégrer les travailleuses au foyer au Régime des Rentes du Québec. Août 1987
 - Mémoire à la Commission parlementaire sur les droits économiques des conjoints. Août 1988
 - Nous retrouvons des recommandations concernant le dossier Conciliation travail famille en regard de congés parentaux, service de garde, assurance parentale et mesure pour reconnaître le travail fait auprès de personnes en pertes d'autonomie à partir de Août 1989
 - Partage des biens familiaux *PREMIÈRE VICTOIRE LÉGALE LA LOI 146* sur les droits économiques des conjoints. La loi rend obligatoire le partage de biens acquis durant le mariage en cas de dissolution de celui-ci. Juin 1989
?pour le mois
 - L'AFÉAS se présente devant la Commission des institutions au sujet de l'article de loi 42 de la loi sur le patrimoine familial. L'Association réagit au fait qu'il y est une clause de renonciation prévue par la loi pour les dix-huit premiers mois de son application. Octobre 1990
 - Accès au crédit sans salaire, la possibilité pour les membres AFÉAS (travailleuse au foyer) de se monter un dossier de crédit en utilisant la carte Visa Desjardins. Au moment où nous avons négocié l'entente avec Desjardins nous avons fait valoir la reconnaissance du travail invisible pour les femmes qui n'ont pas accès au crédit, par l'obtention de la carte Visa Desjardins. Avril 1991.

- Partage des tâches et des responsabilités, dossier d'animation en vue faire évoluer les mentalités en regard du travail invisible à partager à la maison, tant pour la femme qui travaille à l'extérieur que pour celle qui travaille à la maison.

1991-1992

- Recommandation : congés adéquats permettant aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales août 1992
- Forum : Rendre visible le travail invisible. Le travail invisible existe-t-il ? En quoi consiste-t-il ? Quelles mesures de reconnaissance peut-on espérer pour le rendre socialement visible ?

L'intégration au RRQ est primordiale pour l'AFÉAS. Nous sommes conscientes que cette mesure risque d'être inaccessible tant qu'on ne reconnaîtra pas la valeur du travail non rémunéré fait par les femmes c'est pourquoi l'AFÉAS préconise l'octroi de crédits de rentes pour les travailleuses et travailleurs au foyer ainsi qu'une bonification des régimes publics de rentes.

Lors de la conférence mondiale de la Décennie des Femmes des Nations Unies tenue à Nairobi, en 1985 ont adopté la résolution suivante : reconnaître dans les statistiques économiques nationales et le produit national brut, les contributions rémunérées et non rémunérées des femmes, notamment en ce qui a trait à l'agriculture, à la production alimentaire, à la reproduction et aux activités domestiques. Le Forum nous a permis de prendre connaissance du cheminement de la résolution.

3 Juin 1992

- Priorité d'action : celle réclamant l'exemption pour frais de garde à la mère ou au père qui garde son ou ses enfants à la maison. Nous décidons de mettre de l'avant une autre mesure sociale reconnaissant la valeur du travail au foyer *PÉTITION EXEMPTION POUR FRAIS DE GARDE*. Nous obtenons le dépôt à l'Assemblée nationale, par douze (12) députés, de cette pétition où figuraient **52 300** signatures.

16 mars 1993

- Rencontre organisée par Statistique Canada concernant le questionnaire de recensement pour 1996. On a fait des propositions pour l'identification des travailleuses au foyer et les méthodes d'identification du travail non rémunéré.

1993

- Colloque organisé par The Canadian alliance for home managers et Mothers are Women. Des groupes de femmes de l'Ouest intéressées au dossier de la reconnaissance du travail au foyer.

21-23 octobre 1994

- L'AFÉAS fait partie d'une coalition canadienne "Work is Work" pour réclamer la comptabilisation du travail non rémunéré dans les statistiques canadiennes. Les membres de la coalition demande au ministre responsable de prévoir des questions concernant les activités pour le recensement 1996 qui tiennent compte du travail non rémunéré.

1995

- Participation aux réunions préparatoires au Québec à la Pré- Com de New- York et à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, ainsi qu'au Forum parallèle à Hairou. Travailler à sauvegarder dans le projet de Plate- forme pour l'action tous les éléments de propositions en regard du travail non rémunéré.
- Par la suite, lors de la quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes(Beijing, Chine 4 au 15 sept 95), deux représentantes de l'Aféas ont suivi attentivement le développement de cette question.

Plusieurs textes et recommandations de la plate-forme d'action traitent de la reconnaissance de toute la contribution des femmes, elles insistent auprès des gouvernements pour que la totalité de cette contribution au développement(rémunéré et non rémunéré) soit prise en considération dans la politique et la planification économique(recommandation 207b).Volet F.6 sur l'économie il est question de mesure pour concilier travail famille. Paragraphe 179.c- 179.d et la recommandation 161.

De plus, il est demandé de mesurer, évaluer, comptabiliser tout ce travail et que sa valeur soit dûment intégrées aux comptes satellites compatibles avec la comptabilité nationale(produit national brut) (recommandation 167g) Si on considère le gain à Nairobi, cette recommandation est un recul.

Donc, "l'entente reconnaît l'importance d'améliorer la façon de mesurer et d'évaluer le travail non rémunéré. On y prévoit la mise en place de mécanismes propres à favoriser la promotion de femmes, à mesurer quantitativement le travail non rémunéré des femmes exclus des comptes nationaux, à améliorer les méthodes qui traduiront sa valeur par des comptes distincts mais compatibles avec les comptes nationaux. Le Canada a activement contribué à ce résultats".(Feuillet Regard sur Beijing).

Nous poursuivons notre participation en étant présente au Comité "Suivi Beijing + 5" en préparation à la Prep Com-conférence préparatoire à l'Assemblée général de New-York 1993-2000

- Mémoire soumis à la Commission Parlementaire des Affaires sociales Réforme du Régime des rentes du Québec. Nous avons rappelé aux membres de la Commission une des principales revendications de l'AFÉAS en ce qui à trait au RRQ :des mesures qui permettraient la reconnaissance du travail effectué au foyer sans rémunération. Septembre1996
- Mémoire sur la fiscalité présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics au nom du Groupe des 13. Ce fut l'occasion de redire que le principe du revenu familial est injuste pour une majorité de femmes qui ont très peu de revenu, entre autres les travailleuses au foyer. Septembre1996

- Dans le cadre de la Marche mondiale des femmes recommandation qui demande : une contribution gouvernementale au Régime des Rentes du Québec pour les femmes afin de reconnaître leur travail auprès de leurs enfants.
Novembre 1998
- Projet de loi instituant une nouvelle prestation pour les aînées et aînés. Opération carte postale, 52 000 signatures acheminé aux instances politique. Principes défendus par l'AFÉAS au moment de nos interventions : le principe d'individualité, la reconnaissance du travail invisible, un soutien réel accordé aux personnes démunies et un répit pour la classe moyenne. L'Aféas A CRIÉ VICTOIRE! Le gouvernement a retiré son PROJET DE LOI.
1996-1999
- Suite au dernier recensement de 1996 l'AFÉAS a transmit à Statistique Canada les recommandations suivantes : pertinence du maintien de la question 30 sur les activités relire au travail à la maison et proposées des modification à la question 30 de recensement de 1996. Et rappeler l'importance d'une question sur le bénévolat
1997-1998
- *Virage ambulatoire*, il est loin de diminuer, le travail invisible et non rémunéré des femmes, nous observons sa croissance principalement dans le cadre de la Réforme de la santé. L'AFÉAS a entrepris de nombreuses démarches : recherche, projets pilotes, publications de deux dossiers d'études dépliant, articles dans la Revue Femmes d'ici et une trousse d'animation : La force de l'action.
1997-1999
- Présentation de l'AFÉAS sur *l'équité fiscale pour la famille avec enfants à charge* devant le Comité permanent des finances de la chambre des communes. Principe défendu : l'universalité des programmes, la transformation des exemptions en crédit d'impôt remboursable, l'équité horizontale.
14 mai 1999
- Condition féminine Canada. Consultation sur l'égalité entre les sexes –enjeux liés au marché du travail et aux soins de personnes à charges. Les questions économiques ont touchés principalement les enjeux liés au marché du travail
Décembre 1999
- Conférence internationale des femmes de la francophonie «Femmes, pouvoir et développement» Luxembourg. L'Aféas, faisait partie de la Délégation canadienne. La question du pouvoir économique des femmes et de leur autonomie financière était à l'ordre du jour.
4 et 5 février 2000.
- Commission condition de la femme(CSW) ONU New-York L'Aféas ayant été participante à la Prep Com(mars 95 à ONU) au Forum de Huarou et à la 4^{ième} Conférence mondiale sur les femmes en Chine- Pékin ses le suivi à ces activités que nous tentons de poursuivre afin que la Plate-forme soit implanté en actions par les

gouvernements membres de l'ONU. L'Aféas est présente comme ONG (organisme non gouvernementaux).
26 février au 11 mars 2000

- Intersessionnelles Commission condition de la femme et la 23^{ième} session de l'Assemblée générale ONU. Depuis 1995, L'Aféas suit l'événement Beijing et à été partie prenante de la démarche depuis les débuts. L'Aféas faisait partie de la délégation canadienne.
1 au 11 juin 2000
- Projet *CONCILIATION TRAVAIL FAMILLE* en vue de faire reconnaître la valeur total du travail fait par les femmes sur le marché du travail et celles qui travaillent à la maison. Ou que nous soyons il y a une somme de travail invisible en soins aux enfants, soins aux personnes malades et tâches domestiques à assumer. Dossier d'étude conciliation travail famille. Séminaire-échange conciliation travail- famille le 14 juin 2000 et réalisation du compte rendu.
1998-2000

Comme vous pouvez le constater la prise de conscience fait par nos membres en 1968 qu'elles accomplissaient un travail qui n'était pas reconnu socialement et économiquement c'est devenu une cause qui a susciter de multiples actions.

Maintenant à l'AFÉAS c'est un dossier transversal c'est à dire nous retrouvons la problématique du travail invisible et non rémunéré en filigrane dans plusieurs dossiers.

Nous sommes donc passé : De la femme au foyer, à la travailleuse au foyer, du travail non visible et non rémunéré à la valeur total du travail. Ensemble nous avons user de détermination et de ténacité nous avons la certitude qu'un jour pas si loin le travail invisible fait par les femmes sera reconnu socialement et économiquement.